



## AVIS PUBLIC

Rôle d'évaluation foncière  
2023-2024-2025

---

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Alexandre devant être en vigueur durant les exercices financiers 2023, 2024 et 2025 a été déposé le 1<sup>er</sup> novembre 2022, et que toute personne peut en prendre connaissance en se présentant au 453, rue Saint-Denis à Saint-Alexandre du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 - 13h00 à 16h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la loi sur la Fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- être déposée avant le 1er mai 2023;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:

MRC du Haut-Richelieu  
380, 4<sup>ième</sup> avenue  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 1W9

- être fait sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 250 de la MRC du Haut-Richelieu et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Alexandre, ce 1<sup>er</sup> novembre 2022

**Marc-Antoine Lefebvre**

Directeur général et greffier-trésorier